

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice : 11 L'an deux mille vingt quatre
Présents : 10 Le 25 janvier à 19 heures 00
Pouvoir : 00 Le Conseil Municipal de SAINT-LOUBERT
Absents : 01 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
En salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Christopher
LATAPY, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 22 janvier 2024

Étaient présents : M. Christopher LATAPY, M. Romain OPILLARD, Mme Julie BOUTOULLE,
Mme Sophie BAEZ, M. Laurent BELLES, Mme Laurence CLEMENT-SALON, M. Francis DARTEYRE,
M. Guillaume JOLLES, Mme Fanny LUSSAC, Mme Frédérique MONIER,

Étaient absents excusés : Mme Marie-Françoise VIDEAU

Secrétaire de séance : Mme Fanny LUSSAC

OBJET : DÉLIBÉRATION 2024-002 TARIFICATION DE SALLE DES FÊTES

Le Maire présente la délibération D2022-050 sur la tarification de la Salle des Fêtes adoptée le 20 octobre 2022.

Il propose au Conseil Municipal de revoir les montants compte tenu de la forte augmentation des coûts d'énergie (gaz, électricité...) et de les appliquer au 1^{er} février 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer les nouveaux tarifs, comme suit :

- Personnes de la commune : 100,00 €
- Personnes hors communes : 470,00 €
- Associations communales : Gratuit
- Associations hors commune : Au cas par cas suivant le type d'association
- Location de la vaisselle : 30,00 €
- Caution location : 500,00 €
- Caution nettoyage : 200,00 €

Vote :

Pour : 09/10

Contre : 00/10

Abstention : 01/10

La majorité des suffrages exprimés est donc atteinte, la délibération est approuvée.

Fait et délibéré à Saint-Loubert, le 25 janvier 2024

Le Maire,
M. Christopher LATAPY

La Secrétaire de Séance
Mme Fanny LUSSAC

